

Education et Formation 2020

Circulaire du CSEE 1/2010

Boulevard du Roi Albert II, 5 9th floor - B-1210 Brussels Tel +32 2 224 06 91 / 92 Fax +32 2 224 06 94 secretariat@csee-etu.org www.csee-etu.org

- 1. Informations concernant le processus « Education et formation 2010 » de l'UE – réunion du Conseil Education en 2010 :**
 - **Adoption du rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux par le Conseil européen et la Commission européenne – 15 février 2010**
 - **Réunion du Sommet européen de printemps, 25 et 26 mars 2010 : Stratégie UE 2020 et messages essentiels**
 - **Réunion du Conseil Education, Jeunesse et Culture, 10 – 11 mai 2010**
- 2. Préparation de la réunion du Conseil Education (19 – 20 novembre 2010)**
- 3. Rapports du cluster : « Enseignants et formateurs »**
- 4. Projet du CSEE : Co-Reg-LLL – Objectifs, activités et résultats escomptés**

Informations relatives à la réunion du Conseil du 15 février 2010

Le 15 février 2010, les ministres de l'Education de l'UE se sont rencontrés à Bruxelles en réunion du Conseil Education, Jeunesse et Culture. Dans la perspective de la préparation de la stratégie « UE 2020 », qui a été adoptée en mars 2010, les ministres ont échangé leurs vues sur la manière dont ils envisageaient le rôle de l'éducation et de la formation dans le contexte des efforts que consent l'Europe afin de promouvoir la croissance et l'emploi parallèlement à l'équité sociale et à la cohésion sociale. Les ministres ont discuté la manière de contribuer, en termes concrets, à l'agenda « UE 2020 » et à garantir au secteur de l'éducation et de la formation les ressources dont il a besoin.

Rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux 2010 – tendances et défis à relever

Le Conseil a adopté officiellement le projet de rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux portant sur la mise en œuvre du programme de travail « Education et formation 2010 », couvrant la période 2007 – 2009 (5394/10)¹, terminant ainsi le processus d'observation relatif à l'éducation et à la formation au cours de la période 2007 – 2009. Selon ce rapport, les performances sur le plan de

¹ Pour lire le rapport dans sa totalité:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0640:FIN:FR:PDF>

l'éducation se sont améliorées sur l'ensemble de l'Europe, grâce notamment aux politiques de l'UE facilitant les réformes dans les pays. Néanmoins, d'importants défis subsistent, notamment concernant les niveaux de lecture et d'écriture. Avant l'adoption du rapport, le CSEE a lancé une consultation parmi ses organisations membres et a adressé à la Commission une déclaration en date du 20 novembre 2009, afin de tenter de faire valoir son point de vue quant au document en cours de rédaction. Le 9 décembre 2009, le Commissaire responsable de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture, Maroš Šefčovič, a adressé au Secrétaire général du CSEE, Martin Rømer, sa réponse dans laquelle il faisait part de sa satisfaction au sujet de cette contribution au document. En particulier, il a noté que le CSEE et la Commission ont la même perception de l'importance qu'il y a à associer les partenaires sociaux et les autres parties prenantes au développement des réformes nationales par le biais de la méthode ouverte de coordination. M. Šefčovič a assuré que la Commission met tout en œuvre pour permettre d'associer les partenaires sociaux et les parties prenantes aux discussions de politique et aux activités d'apprentissage entre pairs.

Le rapport se fonde sur les rapports que les pays ont adressés à la Commission, et il traite des quatre domaines prioritaires essentiels suivants : compétences clés ; stratégies d'apprentissage tout au long de la vie et instruments appropriés ; enseignement et formation professionnels ; modernisation de l'enseignement supérieur. L'axe moteur du rapport est la mise en œuvre des recommandations de 2006 sur les compétences clés², mais l'accent est mis également sur le développement de stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie, les réformes dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et la modernisation de l'enseignement supérieur. Enfin, le rapport étudie également les stratégies visant à répondre aux défis résultant de la crise économique. Selon le rapport, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur les compétences et de la modernisation de l'EFP et de l'enseignement supérieur sont les éléments essentiels du succès rencontré par l'Europe dans les efforts consentis en vue de sortir de la crise.

«Un grand nombre de pays sont en train d'introduire des réformes qui font explicitement référence à l'utilisation du cadre des compétences clés». C'est là un des principaux résultats dont fait état le rapport d'avancement des travaux. Les travaux sur l'application de la recommandation sur les compétences clés sont extrapolés dans une large mesure des travaux du Cluster UE sur les compétences clés. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine, mais des progrès ont déjà été accomplis pour adapter les programmes scolaires au cadre de compétences. Selon le rapport, le soutien accordé au développement des compétences des enseignants, à la mise à niveau des

Compétences clés

1. communication dans la langue maternelle;
2. communication en langues étrangères;
3. compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies;
4. compétence numérique;
5. apprendre à apprendre;
6. compétences sociales et civiques;
7. esprit d'initiative et d'entreprise;
8. sensibilité et expression culturelles.

² Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:394:0010:0018:fr:PDF>

Critères de référence 2020

- **Au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire ;**
- **La proportion de personnes âgées de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait descendre sous le niveau des 15 % ;**
- **La proportion des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation devrait être inférieure à 10 % ;**
- **La proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 40 % ;**
- **Une moyenne d'au moins 15 % des adultes devrait participer à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie.**

méthodes d'évaluation et à l'introduction de nouvelles méthodes d'organiser l'apprentissage sont des mesures importantes qui doivent être prises dans le droit fil du rapport d'état d'avancement des travaux actuel. Veiller à ce que tous les apprenants, et notamment les groupes défavorisés et ceux qui sont engagés dans le secteur de l'EFPP et de l'apprentissage des adultes, bénéficient de méthodologies novatrices constitue dès lors un des principaux défis à relever, selon le rapport.

Défis qui doivent être relevés dans le cadre de la stratégie Education et formation 2020

Le rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux établit qu'en dépit du relèvement du niveau des performances sur le plan de l'éducation et de la formation dans l'UE, la plupart des critères de référence officiels définis pour 2010 ne seront pas atteints. En fait, en ce qui concerne le critère de référence relatif à l'écriture et à la lecture, le pourcentage de ceux qui ont une maîtrise insuffisante de la lecture et de l'écriture augmentent dans des proportions considérables, ce qui abaisse le chiffre nettement en-dessous de la valeur escomptée et marque un contraste saisissant avec les critères de référence des

élèves en mathématique, sciences et technologies, lesquels dépassent rapidement le critère de référence.

Le rapport conclut que, pour atteindre les critères convenus, les pays doivent prendre des initiatives davantage efficaces, tandis que la crise économique actuelle souligne l'urgence d'agir. Le CSEE a, dès le début, accueilli favorablement les critères de référence définis par l'UE afin de promouvoir l'équité dans l'éducation et la société, en critiquant les Etats membres qui hésitent à mener des actions concrètes dans les limites des repères. Le CSEE considère qu'il est vital d'accroître les efforts afin d'atteindre les objectifs de référence. D'autres critères de référence pertinents pourraient être visés, mais, avant tout, il y aurait lieu de consentir davantage d'efforts afin de concrétiser les critères aujourd'hui en vigueur. En conséquence, le CSEE continuera de suivre l'évolution de la situation en vue de la réalisation des critères de référence de l'UE, s'agissant des anciens critères tout autant que des nouveaux.

Sommet européen des 25 et 26 mars 2010

Le Sommet européen de printemps s'est tenu les 25 et 26 mars 2010 ; il s'agissait de débattre de la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'emploi et la croissance, désignée stratégie UE 2020³. Un accord a été atteint sur les principaux éléments de cette nouvelle stratégie, notamment

³ Pour une connaissance approfondie du sujet, veuillez consulter la page http://ec.europa.eu/eu2020/index_fr.htm

les objectifs clés qui doivent guider la mise en œuvre de la stratégie et en suivre l'évolution. Ce Sommet a également permis de procéder à un échange de vues sur la compétitivité et à débattre de la préparation du Sommet du G20 à Toronto, fixé aux 26 et 27 juin 2010. Le Conseil a fait part de ses préoccupations quant au changement climatique et a atteint un accord sur l'accent qui doit être mis en vue de donner une nouvelle impulsion aux négociations actuelles et aux négociations futures, et de déterminer les prochaines étapes qui devront être prises.

En ce qui concerne l'éducation, le Conseil n'a pu inscrire de points importants à l'ordre du jour, et il convient de le déplorer. Cependant, les conclusions du Conseil publiées le 26 mars 2010⁴ font apparaître que la stratégie UE 2020 est axée sur les domaines clés que sont la « connaissance » et l'« innovation », soulevant de la sorte de nombreuses questions touchant à l'éducation et à la formation. Le Conseil a marqué son accord sur l'objectif d'améliorer les niveaux d'éducation afin, spécifiquement, de réduire le pourcentage des abandons scolaires et de relever le pourcentage d'étudiants achevant un cycle d'éducation de troisième niveau ou équivalent. A la lumière de la proposition formulée par la Commission, le Conseil européen a défini en juin 2010 les chiffres correspondant à ces objectifs et les a adoptés afin que les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les régions et les autres parties prenantes s'approprient la stratégie en étroite coopération aussi bien avec le Parlement européen qu'avec les autres institutions de l'UE.

Le rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux souligne que la mise en œuvre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie par le biais de l'apprentissage formel, non formel et informel, ainsi que le renforcement de la mobilité, restent des défis à relever. Pour cette raison, la recommandation est faite que l'éducation et la formation de manière générale et les universités en particulier s'ouvrent davantage aux besoins du marché de l'emploi et de la société dans son ensemble, et y soient mieux adaptées. La stratégie Europe 2020 s'inscrit dans cette préoccupation et entend promouvoir l'éducation comme élément central des efforts consentis par l'Europe pour promouvoir la croissance et l'emploi. La connaissance sera également le principal outil qui permettra de se rétablir de la crise économique et la clé qui permettra de développer de nouvelles compétences à utiliser pour de nouveaux emplois. Depuis plusieurs années, le CSEE ne cesse de rappeler que l'éducation ne doit pas être considérée comme un outil apportant simplement une contribution à la croissance et à l'emploi, ce qui explique pourquoi la mise en œuvre de la stratégie UE 2020 est suivie de près. Le CSEE suit l'évolution des développements dans ce domaine et a participé en conséquence au séminaire « Forum thématique sur la coopération entre l'école et les milieux économiques », organisé par la Commission européenne les 25 et 26 mars⁵.

Conseil Education, Jeunesse et Culture des 10 et 11 mai 2010

A la réunion du Conseil des 10 et 11 mai, les ministres de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture de l'UE ont adopté les Conclusions du Conseil sur diverses questions en rapport avec le processus « Education et formation ». Au nombre de ces conclusions on peut citer les documents suivants « La dimension sociale de l'éducation et de la formation »⁶, « Les compétences au service de l'éducation

⁴ L'ensemble des conclusions du Conseil se trouve sur la page

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/113602.pdf

⁵ Pour plus d'information, veuillez lire la lettre d'information du CSEE, édition juin 2010.

⁶ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08260.fr10.pdf>

et de l'apprentissage tout au long de la vie et l'initiative intitulée – Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux »⁷ et « L'internationalisation de l'enseignement supérieur »⁸. Le projet de conclusions sur ces trois points a été publié le 19 avril 2010, et la version définitive de ces documents a été publiée le 11 mai 2010.

S'agissant des compétences clés, le Conseil a souligné que l'approche en matière de compétences clés doit être mise en œuvre intégralement dans le secteur scolaire, dans le cadre de la campagne qui doit être menée au cours du premier cycle de travail Education et formation 2020. En outre, les méthodes d'enseignement et d'évaluation doivent évoluer, de même que le développement professionnel initial et le développement professionnel continu de tous les enseignants, formateurs et chefs d'établissement qui doivent bénéficier d'un appui conforme à l'approche fondée sur les compétences. En conformité avec les domaines de travail prévus pour le premier cycle de travail 2009-2011 du programme Education et formation 2020, le Conseil a invité les Etats membres et la Commission à tenir compte dans une plus large mesure des compétences clés transversales dans les programmes de cours, les évaluations et les certifications, à promouvoir la créativité et l'innovation en développant des méthodes spécifiques d'enseignement et d'apprentissage, et à développer des partenariats entre prestataires d'éducation et de formation, milieux économiques et société civile.

En ce qui concerne les Conclusions sur l'enseignement supérieur, le Conseil a souligné que la coopération internationale en matière d'enseignement supérieur est un domaine important et gratifiant, qui mérite de recevoir un appui tant dans les pays que de la part de l'UE. En outre, le Conseil a reconnu qu'il convient dès lors d'accorder un appui aux initiatives et aux programmes de l'UE qui assurent la promotion de la coopération en matière d'enseignement supérieur avec une dimension européenne, et qui apportent un appui aux établissements d'enseignement supérieur pour des projets universitaires communs, réduisant ainsi les obstacles entre systèmes nationaux. Le Conseil a suggéré que la Commission « *élabore (...) une stratégie internationale de l'UE pour l'enseignement supérieur visant à renforcer la cohérence et la complémentarité des initiatives de coopération existant au plan international tant dans l'UE que dans les pays* ».

Reconnaissant que « *L'éducation n'est ni l'unique cause de l'exclusion sociale, ni l'unique solution à ce problème* », le Conseil juge essentiel que les Etats membres et la Commission assurent la promotion du rôle de l'éducation et de la formation, considérées comme des outils essentiels pour faciliter l'inclusion sociale et la protection sociale. De manière générale, le Conseil a fait valoir que pour renforcer la dimension sociale des systèmes d'éducation et de formation, il est nécessaire d'accroître la souplesse des systèmes d'éducation. Supprimer les obstacles à la participation et à la mobilité tout en resserrant les liens entre le monde de l'éducation et le monde du travail donne aux groupes à risque et aux groupes défavorisés de meilleures chances de développer les compétences clés.

⁷ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08259.fr10.pdf>

⁸ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08261.fr10.pdf>

Préparation de la réunion du Conseil Education des 19 et 20 novembre 2010

Le Conseil de l'Union européenne a récemment publié deux projets de conclusions, dans la perspective de la réunion du Conseil Education de novembre 2010.

Le « *projet de conclusions du Conseil sur l'éducation au développement durable* » (réf. N° 12540/10) souligne la nécessité d'apprendre et d'enseigner comment adopter une attitude « verte » : le développement durable vise à améliorer la qualité de vie de chacun et des générations futures, et l'éducation joue ici un des rôles les plus importants afin de doter les individus des moyens requis pour établir des choix conscients dans la perspective de préserver le monde. La stratégie de l'UE en faveur du développement durable dont la première version a été adoptée à Göteborg en 2001, met nettement en lumière le rôle déterminant de l'éducation, qui est indispensable pour promouvoir un changement de comportement et doter l'ensemble des citoyens des compétences essentielles qui sont nécessaires pour parvenir au développement durable. Ainsi, l'Education au développement durable (EDD) s'inscrit-elle dans la perspective d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie. Cette stratégie est importante pour tous les niveaux de l'éducation et de la formation formelles, tout autant que pour l'apprentissage non formel et l'apprentissage informel.

Le projet de conclusions souligne que l'EDD ne peut être uniquement une matière mais doit constituer un apprentissage interdisciplinaire fondé sur des valeurs, le développement de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences, notamment la responsabilité, la réflexion créatrice et l'innovation à long terme, de l'enseignement pré-primaire à l'enseignement supérieur. En conséquence le projet de conclusions invite les Etats membres à susciter une prise de conscience parmi les enseignants, les formateurs et les chefs d'établissement, afin de leur donner les outils et les matériels d'apprentissage nécessaires et de les préparer non seulement à la formation initiale mais aussi à la formation continuée des enseignants. Compte tenu du fait que l'enseignement de l'EDD concerne de nombreuses matières, le projet de conclusions met en évidence que la mise en réseau des enseignants entre eux et des écoles entre elles ainsi que l'échange d'idées en ligne constituerait le meilleur outil du développement durable et de la mise en œuvre de l'EDD dans l'activité enseignante. Le renforcement du rôle de l'EDD dans les écoles contribue à modifier la formation des enseignants, qui doivent désormais faire preuve de créativité pour des méthodes de mise en œuvre et des moyens didactiques appropriés destinés aux enseignants dans toutes les branches et à tous les niveaux scolaires.

Sur ce point, la récente publication du CEDEFOP « *Compétences pour les emplois verts* »⁹ présente un certain nombre d'études de cas réalisées au Danemark, en Estonie, en France et en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni et qui intègrent l'EDD dans les certifications existantes.

En ce qui concerne le nouveau lancement, attendu, du processus de Copenhague, *le projet de conclusions du Conseil et des Etats membres sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020* (Réf. N° 12542/10) expose une perspective du système d'EFP pour les dix années à venir. Dans cette perspective, l'EFPI et l'EFPC peuvent devenir attrayants avec sous réserve de disposer d'enseignants et de formateurs qualifiés, de méthodes d'apprentissage novatrices, de la facilité d'accès à

⁹ <http://www.cedefop.europa.eu/EN/news/16611.aspx>

l'éducation et à la formation continuée, du développement qualitatif de l'enseignement et de passerelles flexibles entre tous les niveaux d'éducation.

Le document souhaite qu'un EFPI de haute qualité soit la première option offerte aux apprenants aussi bien qu'à leurs parents afin d'étudier dans le cycle d'éducation générale, et il en appelle aux Etats membres afin qu'ils offrent des formations souples et des investissements permettant d'améliorer la formation initiale et la formation continue des enseignants, des formateurs, des mentors et des conseillers. La raison à l'appui de ce souhait est que la situation actuelle de l'EFPI est « critique », en ce sens que les enseignants et les formateurs européens vieillissent, alors même qu'ils sont confrontés à l'évolution du marché et des environnements de travail. Selon le projet de conclusions, la formation des enseignants pourrait dès lors être élaborée au sein d'entreprises, afin que les enseignants puissent acquérir la connaissance des pratiques sur les lieux de travail, tandis que les formateurs des entreprises en question pourraient étudier la méthodologie de l'enseignement dans des écoles au cours de leurs visites d'étude et lors de cours de formation continue. Le CSEE est également d'avis que des systèmes ouverts et efficaces d'éducation et de formation sont des éléments d'une grande importance alors que le monde est frappé par la crise économique et financière. Cependant, le CSEE déplore que l'éducation soit toujours considérée comme un outil permettant de répondre à des besoins spécifiques et immédiats du marché de l'emploi. La tâche principale des systèmes d'éducation est d'éduquer pour la vie, et le regard porté sur l'éducation doit être global et couvrir divers savoir-faire et compétences essentiels. Seule une approche élargie de l'éducation et de la formation peut contribuer à des compétences personnelles et sociales, qui s'avèrent vitales pour la cohésion sociale, l'égalité, la citoyenneté active, la diversité culturelle et l'épanouissement personnel.

Pour de plus amples informations, consulter les sites suivants :

Projet de conclusions du Conseil en faveur du développement durable:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st12/st12540.fr10.pdf>

Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis en Conseil, sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020 :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st12/st12542.fr10.pdf>

Réunions des clusters « Enseignants et formateurs » et « Compétences clés »

Le programme de travail « Education et formation 2010 » a mis en place huit clusters d'apprentissage entre pairs, conformément à la méthode ouverte de coordination. La principale méthode de travail est l'identification et la planification des activités d'apprentissage entre pairs, qui constitue une façon de coopérer au niveau européen, les décideurs politiques et les acteurs de terrain d'un pays s'enrichissant des expériences de leurs homologues en un autre pays d'Europe, au moment de mettre en œuvre des réformes dans des domaines présentant un intérêt commun¹⁰.

¹⁰ Pour en savoir davantage sur les clusters et les activités d'apprentissage entre pairs, veuillez consulter le site

Le cluster « Enseignants et formateurs » a été mis en place dans le but de fournir des conclusions politiques sur les thèmes suivants : offre de formation initiale des enseignants, soutien en début de carrière (introduction à la profession) et développement professionnel continu ; amélioration de la qualité de la formation des enseignants ; rendre plus d'attrait à la carrière d'enseignant. Le cluster sur les compétences clés avait initialement pour but de préparer une transition de l'enseignement fondé exclusivement sur la connaissance à une approche plus large fondée sur les compétences, mettant l'accent sur l'acquisition de savoir-faire et d'attitudes. En conséquence, le cluster voulait garantir la présence des compétences clés dans les programmes de cours des écoles et, en outre, adapter les matériels d'apprentissage dans ce sens. Parmi les récents objectifs on peut citer l'évaluation des compétences clés et l'amélioration des politiques visant à faciliter l'amélioration des compétences en lecture et dans d'autres compétences de base.

La nouvelle méthode ouverte de coordination a été mise en place dans le prolongement des conclusions du Conseil sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation « Education et formation 2020 » ; cette méthode prévoit la mise en place de groupes de travail thématiques qui fonctionnent pendant une période s'étendant de six mois à deux ans, en axant les travaux sur un thème clairement défini. Les clusters sont donc remplacés par des groupes de travail thématiques. Ceux-ci seront composés d'experts et de décideurs politiques désignés par les pays désireux de travailler sur un thème spécifique, ainsi que d'experts désignés par la Commission et des parties prenantes essentielles. Ces groupes de travail définiront leur programme, comprenant la planification d'activités d'apprentissage entre pairs et les préparatifs d'un événement de première importance qui leur permettra à la fin de leur mandat de diffuser les conclusions de leurs travaux. L'enregistrement des groupes de travail thématiques dans le cadre de la MOC entamant leurs travaux en 2010 a été clôturé en mars 2010. Le CSEE est représenté dans trois groupes thématiques par Jens Vraa Jensen (Modernisation de l'enseignement supérieur), Mme Birgitte Birkvad (Evaluation des compétences clés) et Mme Marjatta Melto (Développement professionnel des enseignants).

Développements dans le cadre du cluster « Enseignants et formateurs »

L'ultime réunion du cluster « Enseignants et formateurs » a eu lieu le 14 avril 2010 à Bruxelles. Cette réunion avait les objectifs suivants :

- planifier l'activité d'apprentissage entre pairs en Islande : la profession de formateur d'enseignants (Lundi 21 au jeudi 24 juin 2010. Lieu de la réunion : Reykjavik. Thème axé sur la description, la qualité du travail des formateurs d'enseignants, ainsi que sur leur formation) ;
- planifier l'activité d'apprentissage entre pairs à Chypre : direction d'écoles. Thème axé sur la compréhension des rôles et des tâches incombant aux chefs d'établissement ainsi que le recrutement de ces derniers, leur sélection et leur développement professionnel ; (18-21 octobre 2010) ;
- échanger des nouvelles sur les développements dans les Etats membres (dans plusieurs Etats membres, des propositions sont en préparation et des règlements sont en révision en matière d'homologation des enseignants, reconnaissance professionnelle, formation initiale et développement professionnel continu – Suède, Espagne, Portugal, Hongrie.).

Certaines questions font déjà l'objet d'une analyse de la part de l'OCDE, concernant la teneur d'une éventuelle deuxième enquête TALIS et la forme qu'elle prendrait ; ces idées ont été succinctement discutées avec le représentant de la DG EAC.A.4 ; il s'agissait notamment de l'utilisation d'enregistrements vidéo pour déterminer de bonnes pratiques en classe, le développement d'une plate-forme en ligne permettant aux enseignants des pays participants de partager les bonnes pratiques et d'établir un lien entre les données sur les enseignants résultant de l'enquête TALIS II et des données concernant les étudiants découlant de l'enquête PISA. Ces discussions ont conclu à l'utilité pour les membres des clusters d'établir le contact avec leurs collègues responsables dans leur pays de l'enquête TALIS II. Le groupe de travail thématique sur les enseignants, qui sera prochainement mis sur pied, sera tenu informé des avancées dans ce domaine.

L'avenir de l'apprentissage entre pairs dans le cadre du programme « Education et formation 2020 » a également fait l'objet de discussions au cours de la réunion. De récents développements constatés dans le cadre du programme « Education et formation 2020 » prévoient le remplacement du cluster par un groupe de travail thématique, l'accélération du rythme de travail et le renforcement de l'accent sur la nécessité de produire des documents pouvant présenter de la valeur pour les décideurs politiques, et notamment des manuels de politique. Les nouveaux points focaux du groupe de travail thématique sur le développement professionnel des enseignants mis par la Commission européenne comportent les éléments suivants :

- sélection et formation des formateurs d'enseignants ;
- direction des écoles ;
- assurance de la qualité dans le développement professionnel continu ;
- filières alternatives menant à la profession enseignante ;
- sélection des futurs candidats enseignants.

Il s'agissait de l'ultime réunion du cluster dans sa configuration originale ; les réunions à venir se tiendront donc en configuration de groupes de travail thématiques.

Développements dans le cadre du cluster « Compétences clés »

Le mandat du cluster « Compétences clés » en matière de réforme de programmes de cours découle de la recommandation de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et du Cadre européen de huit compétences clés. Le principal objectif du cluster est de passer d'une approche basée sur « l'enseignement des seules connaissances » à une approche plus large basée sur les compétences et mettant davantage l'accent sur l'acquisition de savoir-faire et d'attitudes. Il s'agit en particulier de veiller à l'apprentissage de compétences transversales telles que les compétences sociales et civiques, l'esprit d'entreprise, apprendre à apprendre, les compétences numériques et culturelles. Les compétences clés est un thème qui suscite un vif intérêt dans les institutions de l'UE. Un des domaines prioritaires du rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux de la Commission et du Conseil concerne les compétences clés, et le Parlement européen a lui aussi fait preuve d'un regain d'intérêt pour cette question. La Commission de la Culture a adopté le 27 avril 2010 le rapport intitulé « Compétences clés dans un monde en mutation : mise en œuvre du programme de travail Education et formation 2010 » ; ainsi, cette Commission a fait usage des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et qui ont permis d'accroître la participation au processus « Education et formation 2020 ».

Le groupe de travail « Compétences clés » a élaboré en juillet 2010 un document de fond («Evaluation des compétences clés») qui a été adressé à la présidence belge de l'UE. Ce document de fond discute l'évaluation et le suivi des compétences clés, suggérant la rédaction d'un manuel à l'usage des décideurs politiques sur la manière d'évaluer les compétences clés ; cette évaluation ne se rapporte pas uniquement aux connaissances mais touche également à d'autres compétences, définies comme des savoir-faire et des attitudes. Il est recommandé de fonder ce nouveau manuel sur les activités désignées jusqu'ici sous le nom d'activités d'apprentissage entre pairs, et qui a permis de déceler les meilleures pratiques ayant cours dans différentes écoles et mises en œuvre dans des projets des Etats membres.

La participation du CSEE dans les nouveaux groupes de travail thématiques

Dans le cadre du processus « Education et formation 2020 », le CSEE a été invité par la Commission à maintenir sa représentation dans les groupes de travail suivants :

- groupe de travail thématique Modernisation de l'enseignement supérieur
Représentant du CSEE : Jens Jensen
- groupe de travail thématique Evaluation des compétences clés
Représentante du CSEE : Birgitte Birkvad
- groupe de travail thématique Développement professionnel des enseignants
Représentante du CSEE : Marjatta Melto
- groupe de travail thématique Mathématiques, science et technologie
Représentant du CSEE : à confirmer
- groupe de travail thématique Langues et emploi
Représentant du CSEE : à confirmer
- groupe de travail thématique Apprentissage précoce des langues

La première réunion du groupe de travail thématique Développement professionnel des enseignants s'est tenue le 13 septembre 2010. Les 23 participants ont défini comme suit les quatre priorités essentielles sur lesquelles seront axées leurs activités :

- comment faire de la profession enseignante une profession attrayante ;
- le développement des compétences nécessaires dans la profession enseignante ;
- comment former les formateurs d'enseignants ;
- comment améliorer la formation des enseignants et la qualité de l'enseignement.

Les idées sur la manière d'aborder ces thèmes seront élaborées par des sous-groupes et seront présentées à la prochaine réunion du Groupe de travail thématique, qui se tiendra en novembre 2010.

Un projet FEEE/OBESSU/CSEE sur les stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est un concept essentiel du secteur de l'éducation depuis 2002, date à laquelle les Etats membres de l'UE se sont engagés à mettre en place des stratégies nationales cohérentes et globales pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, avec pour date butoir 2006. Malheureusement, la mise en application de ces stratégies ne s'est pas

concrétisée suffisamment jusqu'ici, et en conséquence il est impératif de faciliter une participation plus grande de toutes les parties prenantes de l'éducation dans les pays en vue de la mise en œuvre de ce processus. S'agissant des stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie, c'est à l'éducation scolaire générale que revient le rôle essentiel de préparer les jeunes à participer à l'éducation et à la formation tout au long de leur vie en les dotant des compétences clés nécessaires, comme définies dans le Cadre européen de référence datant de 2006.

Ce projet met l'accent sur la mise en place d'une compréhension commune des stratégies nationales existant en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, parmi les principales parties prenantes de l'éducation, facilitant ainsi leur participation à la mise en application de leurs propres stratégies dans leur propre pays. En conséquence, ce projet vise à développer au plan transrégional la coopération et l'échange d'expériences entre les syndicats d'enseignants, les organisations d'étudiants, les employeurs du secteur de l'éducation et les gouvernements nationaux, sur les manières envisageables de mise en œuvre des stratégies en question. Enfin, un autre objectif essentiel du projet doit être évoqué : il s'agit d'évaluer de quelle manière l'éducation scolaire générale facilite l'acquisition de compétences essentielles pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, et de déterminer comment améliorer la contribution de l'éducation scolaire au renforcement de la capacité des individus à s'intégrer dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Activités et résultats

Le projet se fonde sur un puissant partenariat de projets réunissant en plus du CSEE, l'OBESSU (Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européens) et la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation). Pour atteindre les objectifs du projet, deux ateliers sous-régionaux se sont tenus en 2010 dans le but d'ouvrir le dialogue entre les trois groupes cibles du projet : les employeurs de l'éducation, les syndicats d'enseignants et les organisations d'étudiants. Au cours des ateliers, les protagonistes ont l'occasion de discuter et d'étudier de quelle manière les stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie répondent à leurs exigences et à leurs besoins, et dès lors, de quelle manière ils pourraient apporter une contribution à la mise en œuvre des stratégies.

Le principal résultat du projet sera l'élaboration d'un certain nombre de directives communes aux trois organisations partenaires, portant sur la manière d'améliorer la contribution de l'éducation scolaire à la réalisation des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, sur la manière dont les besoins et les exigences des apprenants et des professionnels de l'éducation devraient être intégrés dans les stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie, et enfin, sur la manière d'associer avec succès tous les groupes de protagonistes au processus de mise en œuvre. Les directives, comportant notamment cinq exemples de bonnes pratiques de participation fructueuse des protagonistes au processus de mise en œuvre des stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie seront rassemblées en une brochure qui sera publiée en français, en anglais et en allemand, à l'usage des syndicats d'enseignants, des élèves et des employeurs du secteur de l'éducation en Europe.

Pour de plus amples informations sur les projets du CSEE, visitez le site web : www.csee-etu.org .

Calendrier des événements « Education et formation » de la présidence belge de l'UE (septembre – décembre 2010):

28 – 29 septembre	Conférence : Briser le cercle vicieux de l'inégalité - L'inclusion sociale dans et au travers de l'éducation
5 – 6 octobre	Conférence : Jeunesse en mouvement – Atteindre la mobilité pour tous
20 – 21 octobre	Réunion des directeurs des agences nationales de l'éducation et de la formation tout au long de la vie
19 novembre	Réunion du Conseil de l'Union européenne, thèmes du Conseil Education: <ul style="list-style-type: none">• Conclusions du Conseil sur les écoles pour le 21ème siècle : améliorer le niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne• Conclusions du Conseil sur l'éducation pour un développement durable• Projet de conclusions du Conseil et des Représentants des gouvernements des Etats membres sur les priorités pour l'amélioration de la coopération européenne de l'enseignement et de la formation professionnels pendant la période 2011 – 2020
1er décembre	Conférence Synerjob : La vision des services publics de l'emploi pour 2020
6 décembre	Conférence : Qualité et transparence en tant qu'interface entre l'enseignement et la formation professionnels, les écoles et l'enseignement supérieur pour encourager la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie
6 décembre	Dîner de la présidence belge avec les partenaires sociaux européens
7 décembre	Conseil informel des ministres de l'Education et de la Formation : Vers une coopération européenne renforcée en matière d'éducation et de formation

Pour de plus amples informations sur les événements, visiter le site web de la présidence belge : <http://www.education2010.be/fr/calendar/>